



PRÉFÈTE DE LA SARTHE
PRÉFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation préfectorale présentée
par la SAS PIGEON GRANULATS CENTRE-ILE-DE-FRANCE
notamment pour la prolongation d'exploitation sans extension
d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires avec installation de traitement de matériaux
se situant au lieu-dit « Les Mézières » sur les communes de BEILLÉ et TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE

Par arrêté n° DIRCOL 2016-0511 du 19 septembre 2016, la préfète de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SAS PIGEON GRANULATS CENTRE-ILE-DE-FRANCE notamment pour la prolongation d'exploitation sans extension (soit jusqu'en juillet 2023) d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires avec installation de traitement de matériaux, sur une superficie d'environ 42 ha avec une superficie d'extraction d'environ 9 ha pour une quantité moyenne de matériaux à commercialiser de 130 000 t/an (quantité maximale de 160 000 t/an) se situant au lieu-dit « Les Mézières » sur les communes de BEILLÉ et TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE. Un stockage de déchets extérieurs inertes (non classé) est prévu pour le remblaiement partiel du site en fin d'exploitation (en mélange avec des stériles de découverte).

Le dossier sera déposé pendant une durée de 31 jours (minimum)

du 11 octobre 2016 au 10 novembre 2016 inclus,

à la mairie de BEILLÉ siège de l'enquête et à la mairie de TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture des mairies de BEILLÉ et de TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

Monsieur Jean-Pierre LEMOINE professeur en retraite, désigné commissaire-enquêteur titulaire ou le cas échéant son suppléant M. Pierre DECHESNE notaire honoraire, recevra en personne en mairies de BEILLÉ et de TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **mardi 11 octobre 2016 de 09h à 12h : en mairie de BEILLÉ**
- **mercredi 19 octobre 2016 de 09h à 12h : en mairie de TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE**
- **vendredi 4 novembre 2016 de 09h à 12h : en mairie de BEILLÉ**
- **jeudi 10 novembre 2016 de 09h à 12h : en mairie de BEILLÉ**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie de BEILLÉ siège de l'enquête. Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications » - « Consultations et Enquêtes publiques » .

Toute demande d'information complémentaire sur ce projet peut être adressée au porteur du projet, à l'adresse suivante : SAS PIGEON GRANULATS CENTRE-ILE-DE-FRANCE - Agence de Beillé « Les Mézières » 72160 BEILLÉ.

Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le dossier et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe et à la préfecture de la Sarthe, bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe, bureau de l'utilité publique, place Aristide Briand - 72041 LE MANS Cedex 9, en mairies de BEILLÉ et de TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE ou en consultant le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, par arrêté de la préfète de la Sarthe.